## 7621/23

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 avril 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 avril 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre la décision 2010/788/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en République démocratique du Congo

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes